

Comment bien trier ? Et pourquoi ...

L'**aluminium** tel que feuilles d'alu, barquettes pour chats et chiens, cannettes, tubes (moutarde, mayonnaise, etc.) peut être récolté dans la benne.

Le **papier** (même souillé) est à recycler.

Les **cartons de surgelés** sont à mettre à la poubelle car ils sont enduits de cire (vérifier le logo sur l'emballage).

Le **verre**, pensez à enlever les couvercles et capsules de bouteilles qui doivent être mis au fer/aluminium. Les **bocaux** de confiture, de cornichons et de pesto doivent être rincés. Les étiquettes peuvent être laissées. Ne jamais déposer de **vitres** ou de **miroirs** cassés à cause des traces de mastic et leur composition chimique. Pas de **porcelaine** et/ou **poterie** car elles ne fondent pas à la même température que le verre, ni de **verres en cristal** car ils contiennent de l'oxyde de plomb. Ces derniers doivent être évacués avec les déchets inertes ou les sacs poubelles taxés.

Le **PET** est quant à lui à ramener dans les points de vente, pensez à aplatir vos bouteilles.

Le **PE** (plastique blanc du lait, des crèmes, etc.) est repris dans certains points de vente et séparé du PET, sinon à mettre dans les sacs poubelles taxés.

Les **huiles de fritures** sont à vider à l'écopoint tout comme les **huiles de moteur** mais pas dans le même réceptacle car elles suivent des filières d'élimination différentes.

Les **vieux habits et les linges de maison** sont réutilisables, ils doivent être propres et emballés dans des sacs fermés.

Les **médicaments** non utilisés sont à ramener aux pharmacies, il ne faut surtout pas les jeter dans les WC.

Tous les objets qui peuvent être insérés dans un sac taxé de 110 litres sont considérés comme des déchets ménagers et non comme des **encombrants**. Pour rappel, l'équivalent de 50kg par ménage est chargé lors des ramassages. Les objets électriques et/ou métalliques ne sont pas des déchets encombrants mais sont à ramener aux points de vente (électriques) et déposés dans la benne à ferraille.